

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

| | | | |
|---|-----------------------------|--|-------------------------------------|
| Nom de l'exploitant Garderie des P'tits Mollusques Inc. | Numéro de permis 2019545 | Date d'inspection Le 13 décembre 2023 | |
| Nom de l'établissement Garderie des P'tits Mollusques 3 | | Numéro de téléphone (506) 955-1981 | |
| Adresse 2114 route 515 Sainte-Marie-de-Kent NB E4S 2E1 | | | |
| Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Kyleigh Roy | | Titre du poste Inspecteur/Inspectrice | |
| Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives | Règlement | Date limite pour être conforme | Date d'attestation de la conformité |
| 48(4) Si un enfant en bas âge est bénéficiaire de services dans un établissement agréé, l'exploitant : d) veille à ce que chaque biberon soit rangé avec un couvercle au réfrigérateur. | 48(4)(d) | 04 déc. 2023 | 13 déc. 2023 |
| Commentaires : Lors de l'inspection de suivi, l'inspectrice est informé que les biberons sont réfrigérés au besoin. La lacune est maintenant conforme. | | | |

| |
|--|
| Commentaires généraux |
| Lors de l'inspection de suivi, l'inspectrice observe la collation et les jeux libres à l'intérieur. Le ratio est respecté lors de l'inspection. |

original signé par
Kyleigh Roy
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 13 décembre 2023
Date

original signé par
Denise Cormier
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 13 décembre 2023
Date